



DIRECTION DES ACCES ET DE LA MAINTENANCE

C O N S I G N E S

CONCERNANT LA MANŒUVRE

DES

OUVRAGES de gestion de l'eau

du port de Caen-Ouistreham

DOCUMENT DIFFUSE A :

→ PNA

- Le Directeur général
- Le Secrétaire général
- Le Commandant du Port de Caen-Ouistreham
- Le Directeur des Accès et de la Maintenance
- Le responsable du Centre Opérationnel de Ouistreham
- Les conducteurs d'ouvrages du Poste Central de Conduite de Ouistreham
- Les responsables d'astreinte

→ S.M.L.I.

LISTE DES OUVRAGES CONCERNES

Propriétés du *Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg* :

Ouvrages principaux :

- Le barrage « Montalivet » ;
- La vanne secteur « Portes de l'Orne ».

Ouvrages annexes :

- La passe à poisson du barrage ;
- Les vannes sur l'aqueduc d'alimentation (inutilisées dans la gestion courantes) ;
- La vanne de communication avec l'aqueduc « Vendevre » (by-pass inutilisé dans la gestion courantes) ;
- La vanne « Courtonne » située à l'extrémité Nord du bassin Saint-Pierre ;
- La vanne des « Blanchisseries » située à Caen (communication extrémité amont du fossé de ligne-canal) ;
- Les vannes de « Beaugard » (communications fossé de ligne- canal) ;
- Les vannes et pompes de « Blainville » (communications fossé de ligne- canal) ;
- La vanne du « Maresquier » (sectionnement du fossé de ligne) ;
- La vanne « Guillotine » sur l'avant port de Ouistreham située à l'extrémité aval du fossé de ligne ;
- Les vannes de l'écluse Ouest, les vannes et les vantelles de l'écluse Est.

Propriétés du *Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant* :

Ouvrages principaux :

- Les vannes secteurs « Victor Hugo » ;
- Les vannes secteurs du « Maresquier ».

Ouvrage annexe :

- La vanne « Calix » (sectionnement du fossé de ligne).

Propriété de la *Ville de Caen* :

Ouvrage annexe :

- La vanne « Vendevre » située à l'extrémité Nord du bassin Saint-Pierre.

Propriété de la *Ville de Ouistreham* :

Ouvrage annexe :

- La vanne « Pommiers » (sectionnement du fossé de ligne) située sur le fossé de ligne au niveau du Camping des Pommiers ;

Généralité du fonctionnement

L'ensemble de l'exploitation est guidé par 3 paramètres :

- Paramètre TH = Hauteur de l'Orne mesurée en mètre au dessus de la cote 21.00 m (NGF 1984 du 01/10/85 12:00) par la station hydrométrique I3521020 de la DIREN Basse Normandie, située à Thury-Harcourt.
- Paramètre CV = Côte carte marine de l'Orne mesurée par la station « Vendeuvre » du S.M.L.C.I. (cote nominale 7,90)
- Paramètre CC = Côte carte marine du canal de Caen à la mer mesurée par la station « Berthelot » du S.M.L.C.I. (cote nominale 7,80)

Les principaux ouvrages (barrage de l'Orne – vanne secteur « Porte de l'Orne » - vannes secteurs « Victor Hugo » - vannes secteurs du « Maresquier ») sont réglés automatiquement depuis une centrale de commande située au bâtiment de manœuvre des écluses de Ouistreham en fonction de la cote marine du canal désirée. Les ouvrages annexes qui ne sont manœuvrés que dans des conditions d'exploitation exceptionnelles sont manuels.

L'échelle à poisson du barrage est automatisée. La hauteur du seuil amont est réglée en fonction de la cote de l'Orne mesurée en amont du barrage est obtenue selon le tableau suivant :

| | | |
|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Cote de l'Orne | Atteignant 8,00 CM en montée | Atteignant 7,95 CM en descente |
| Seuil de l'échelle | Position haute | Position basse |
| Cote du seuil de l'échelle | 7,41 | 7,34 |

Les phases d'exploitation sont au nombre de cinq :

| | TH | CV | CC |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Phase 0 – Faible débit | Inférieure à 0,60 | Variable mais < 8,10 | Variable de 7,60 à 8,00 |
| Phase 1 – Débit normal | Comprise entre 0,60 et 2,50 | Variable de 7,60 à 8,10 | Variable de 7,60 à 8,00 |
| Phase 2 – Crue | Comprise entre 2,50 et 3,00 | Variable de 7,60 à 8,10 | Variable de 7,40 à 8,10 |
| Phase 3 – Crue forte | Comprise entre 3,00 et 4,00 | | Inférieur à 8,30 |
| Phase 4 – Crue très forte | Supérieure à 4,00 | | Inférieur à 8,50 |

La phase 0 – Faible débit – n'est pas prise en compte par le système automatique qui reste en phase 1.

Le système automatique gère les principaux ouvrages selon les règles suivantes :

Pour les phases 0, 1 et 2, une cote de consigne peut être imposée à la cote CC (consigne C2) et à la cote CV (C1) pour obtenir le niveau du canal souhaité. Les consignes sont fixées par le Responsable du Centre Opérationnel de Ouistreham et renseignées sur le poste central par les conducteurs d'ouvrages du Poste Central de Conduite de Ouistreham.

| | | Barrage | Porte de l'Orne | Victor Hugo | Maresquier |
|---------------|--------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Phases 0 et 1 | Fermé | Cote amont < C1 | Cote aval > C2 | Verrouillé fermé | Verrouillé fermé |
| | Ouvert | Cote amont > C1 | Cote aval < C2 | | |
| Phase 2 | Fermé | Cote amont < C1 | Cote aval > C2 | Cote aval > C2 | Cote amont < C2 |
| | Ouvert | Cote amont > C1 | Cote aval < C2 | Cote aval < C2 | Cote amont > C2 |
| Phase 3 | Fermé | Cote amont < 6,80 | Cote aval > 8,30 | Cote aval > 8,30 | Cote amont < 7,70 |
| | Ouvert | Cote amont > 6,80 | Cote aval < 8,30 | Cote aval < 8,30 | Cote amont > 7,70 |
| Phase 4 | Fermé | Cote amont < 6,80 | Cote aval > 8,50 | Cote aval > 8,50 | Cote amont < 7,40 |
| | Ouvert | Cote amont > 6,80 | Cote aval < 8,50 | Cote aval < 8,50 | Cote amont > 7,40 |

Conditions prioritaire : à aucun moment le courant ne peut s'inverser dans un ouvrage.